

INSTRUIRE ET RÉGLER LES SINISTRES AUTOMOBILES ÉTRANGERS

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
CR042	7 jours - 49 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	4532,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 06/10/2025 au 07/11/2025

OBJECTIFS

- Mettre en œuvre les règles de gestion et d'indemnisation des sinistres automobile survenus en Europe et dans les pays "carte verte"

Métiers préparés :

Gestion et indemnisation des sinistres automobile étrangers

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Un parcours de formation complet alliant apports théoriques et applications pratiques et permettant aux participants d'acquérir toutes les compétences nécessaires pour gérer les sinistres automobiles étrangers.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un praticien expérimenté en gestion des sinistres en France et à l'étranger, formateur expert de l'Ifpass

PROGRAMME

[Cette formation permet de valider le bloc 2 du RNCP39615 - Chargé d'indemnisation en assurance : Instruire le dossier dans un environnement juridique et technique spécifique](#)

- A. Gérer les sinistres matériels étrangers – 2 jours
 - 1. Connaître les principes de droit et les accords régissant la circulation automobile internationale
 - 2. Mettre en œuvre les règles d'indemnisation en Europe et dans les pays « carte verte »
- B. Gérer les sinistres corporels étrangers – 2 jours
 - 1. Connaître et approfondir les règles d'indemnisation dans les pays frontaliers et européens
 - 2. Mettre en œuvre une méthodologie de règlement du dommage corporel international
- C. Recours des organismes sociaux étrangers – 2 jours
 - 1. Indemnisation du préjudice corporel en Europe
 - 2. Cadre juridique international
 - 3. Gestion du recours des tiers payeurs étrangers
- D. Analyser l'actualité du droit européen en assurance RC Automobile – 1 jour
 - 1. Application des garanties du contrat
 - 2. Loi Applicable
 - 3. Intervenants et procédure

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
 - **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
 - **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**
- L'accès à la certification est possible par la VAE. L'obtention de la certification professionnelle est subordonnée à la validation des blocs de compétences visés par la formation.**

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

Equivalences et passerelles :

Cette formation n'a pas de lien avec d'autres certifications.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation automobile confirmés
Chargés d'indemnisation automobile impliquant un tiers étranger
Collaborateurs de sociétés de protection juridique exerçant des recours à l'étranger

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

4532,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 21/04/2025 à 19:35